

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 1 de 15

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

freeprint® IBT

UFI: KAW0-D17F-C00S-5MGN

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Matériau à un seul composant photodurcissable destiné à la fabrication générative d'otoplastiques souples.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DETAX GmbH
Rue:	Carl-Zeiss-Straße 4
Lieu:	D-76275 Ettlingen
Téléphone:	+49 7243/510-0
E-mail:	post@detax.com
Internet:	www.detax.com
Service responsable:	This number is only obtainable during office hours (Monday - Thursday 8.00 a.m. - 5.00 p.m., Friday 8.00 a.m. - 4.00 p.m.)

Téléfax: +49 7243/510-100

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+1-800-424-9300 (CHEMTRAC worldwide)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

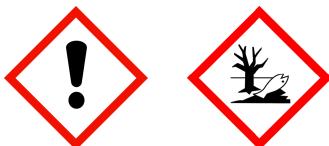
2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette
(octahydro-4,7-méthano-1H-indényle)méthylacrylate
Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique
Urethanacrylat Oligomer
Diméthacrylate d'uréthane
acrylate de 2-hydroxyéthyle
oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle

Mention d'avertissement: Attention

Pictogrammes:



Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 2 de 15

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391	Recueillir le produit répandu.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations/prescriptions nationales et locales relatives à l'élimination.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange des résines acrylique / méthacrylique et d'excipients.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 3 de 15

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
93962-84-6	(octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate			20 - < 40 %
	300-723-4		01-2120785023-58	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H335 H411			
66492-51-1	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique			20 - < 40 %
	266-380-7			
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
	Urethanacrylat Oligomer			20 - < 40 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
72869-86-4	Diméthacrylate d'uréthane			5 - < 20 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H315 H319 H317 H335			
142-90-5	méthacrylate de dodécyle			5 - < 20 %
	205-570-6	607-247-00-9	01-2119489778-11	
	STOT SE 3; H335			
15625-89-5	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane			0,1 - < 5 %
	239-701-3	607-111-00-9		
	Carc. 2, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H351 H315 H319 H317 H400 H410			
5187-23-5	5-éthyl-1,3-dioxan-5-méthanol			0,1 - < 5 %
	225-967-8			
	Eye Irrit. 2; H319			
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle			0,1 - < 5 %
	212-454-9	607-072-00-8		
	Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H311 H314 H317 H400			
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			0,1 - < 5 %
	278-355-8	015-203-00-X	01-2119972295-29	
	Repr. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H361 H317 H411			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			0,1 - < 5 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol			0,1 - < 5 %
	204-881-4			
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H315 H319 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 4 de 15

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
93962-84-6	300-723-4	(octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate	20 - < 40 %
par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg			
66492-51-1	266-380-7	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique	20 - < 40 %
dermique: DL50 = 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg			
142-90-5	205-570-6	méthacrylate de dodécyle	5 - < 20 %
dermique: DL50 = >3000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg STOT SE 3; H335: >= 10 - 100			
15625-89-5	239-701-3	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1			
818-61-1	212-454-9	acrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = 298 mg/kg; par voie orale: DL50 = 548 mg/kg Skin Sens. 1; H317: >= 0,2 - 100			
75980-60-8	278-355-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >5000 mg/kg			
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = >5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg			
128-37-0	204-881-4	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	0,1 - < 5 %
dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 890 mg/kg			

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtamologue.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement le médecin. Ne pas provoquer de vomissement. En cas de vomissement spontané, faire en sorte que les vomissures puissent s'écouler librement, pour éviter tout risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 5 de 15

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker en présence d'agents d'oxydation puissants ni de matériaux alcalins et acides puissants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Stocker uniquement dans les récipients d'origine dans un lieu sec, ne pas stocker avec des denrées alimentaires. Veiller à une bonne ventilation du local. Stocker à l'abri complet de la lumière. Ne pas stocker sous gaz de protection, car l'oxygène (air) est nécessaire à la stabilisation.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Matériau à un seul composant photodurcissable destiné à la fabrication générative d'otoplastiques souples.
Destinée à du personnel qualifié.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 6 de 15

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
128-37-0	2,6-Di-tert-butyl-p-crésol	-	10		VME (8 h)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-trimethylbenzoyl)phosphine	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,822 mg/m ³
		Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,233 mg/kg p.c./jour
		Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,145 mg/m ³
		Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour
		Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,0833 mg/kg p.c./jour

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Les gants de protection doivent être en : NBR (Caoutchouc nitrile)

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide:
Couleur: limpide
Odeur: estérifié-e

Point de fusion/point de congélation:
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition
et intervalle d'ébullition:

non déterminé
non déterminé

Testé selon la méthode

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 7 de 15

Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	>100 °C DIN 51755
Température de décomposition:	>=190 °C
pH-Valeur:	non déterminé
Hydrosolubilité:	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	<1 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,09 g/cm³ DIN 51757
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Le produit n'est pas: Explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité**Taux d'évaporation:**

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les : agents d'oxydation, matériaux fortement acides ou alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Le produit se polymérisé lorsqu'il est exposé à la lumière UV ou à la lumière visible. Conserver par conséquent dans des récipients fermés à une température de 15 à 28°C, à l'abri de la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 8 de 15

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 30232 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
93962-84-6	(octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate				
	orale	DL50 mg/kg	2000 Rat		OCDE 423
66492-51-1	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique				
	orale	DL50 mg/kg	>2000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2000 Rat		
142-90-5	méthacrylate de dodécyle				
	orale	DL50 mg/kg	>5000 Rat	OCDE 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	>3000 Lapin		
15625-89-5	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane				
	orale	DL50 mg/kg	>5000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 Rat		
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	548 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	298 Lapin	GESTIS	
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine				
	orale	DL50 mg/kg	>5000 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 Rat		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 mg/kg	5564 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>5000 Lapin		
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol				
	orale	DL50 mg/kg	890 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 Rat	OCDE 402	

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 9 de 15

Peut provoquer une allergie cutanée. ((octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate; Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique; Urethanacrylat Oligomer; Diméthacrylate d'uréthane; diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane; acrylate de 2-hydroxyéthyle; oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. ((octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate; Urethanacrylat Oligomer)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 10 de 15

N° CAS	Substance	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
93962-84-6	(octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,8 mg/l	96 h	Danio rerio		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	1,15 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	2,64 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		OCDE 202
66492-51-1	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	34 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	20 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	>1,000 mg/l)	3 h	Boue activée		
15625-89-5	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	4,86 mg/l	96 h	Desmodesmus subspicatus		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	19,9 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
818-61-1	acrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	4,8 mg/l	96 h		GESTIS	
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	>2,01 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	3,53 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)		
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50	>1000 mg/l)	3 h	Boue activée		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	>100 mg/l	96 h	Oryzias latipes		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	836 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	380 mg/l	48 h	Daphnia magna		OECD 202
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol						
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	0,48 mg/l	48 h	Daphnia pulex (puce d'eau)		

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 11 de 15

N° CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
93962-84-6	(octahydro-4,7-méthano-1H-indényl)méthylacrylate			
	OCDE 301F/ ISO 9408/ EEC 92/69/V, C.4-D	11,8%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
66492-51-1	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique			
	On a établi la dégradabilité inhérente.	28%	28	
142-90-5	méthacrylate de dodécyle			
	OCDE 201	88,5%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
15625-89-5	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane			
		86%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine			
		0-10%	28	
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			
		92-100%	14	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
66492-51-1	Acide 2-propionique, (5-éthyl-1,3-dioxane-5-yl)ester méthylique	1,9
15625-89-5	diacrylate de 2-(acryloyloxyméthyl)-2-éthyl-1,3-propanediyle, triacrylate de triméthylolpropane	0,67
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	3,1
128-37-0	2,6-di-tert-butyl-p-crésol	5,1

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
142-90-5	méthacrylate de dodécyle	37	Danio rerio	OCDE 305
75980-60-8	oxyde de diphenyl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine	47-55	Cyprinus carpio (Carpe)	

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Non classé comme substances PBT ou vPvB

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 12 de 15

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**
transport de l'ONU:MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT,
LIQUIDE, N.S.A.

Contient :

9

14.3. Classe(s) de danger pour le**transport:**

III

14.4. Groupe d'emballage:

9

Étiquettes:

M6

Code de classement:

274 335 375 601

Dispositions spéciales:

5 L

Quantité limitée (LQ):

E1

Quantité exceptée:

3

Catégorie de transport:

90

Nº danger:

-

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**
transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Contains: (Octahydro-4,7-methano-1H-indenyl)methyl acrylate

9

14.3. Classe(s) de danger pour le**transport:**

III

14.4. Groupe d'emballage:

9

Étiquettes:

274, 335, 969

Dispositions spéciales:

5 L

Quantité limitée (LQ):

E1

Quantité exceptée:

F-A, S-F

Autres informations utiles (Transport maritime)

Flash point: >100°C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro**

UN 3082

d'identification:**14.2. Désignation officielle de**
transport de l'ONU:

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

Contains: (Octahydro-4,7-methano-1H-indenyl)methyl acrylate

9

14.3. Classe(s) de danger pour le**transport:**

III

14.4. Groupe d'emballage:

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 13 de 15

Étiquettes:	9
Dispositions spéciales:	A97 A158 A197
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G
Passenger LQ:	Y964
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	964
IATA-Quantité maximale (cargo):	450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT: Oui

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D): 3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 14 de 15

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
Acute Tox: Toxicité aiguë
Skin Corr: Corrosion cutanée
Skin Irrit: Irritation cutanée
Eye Irrit: Irritation oculaire
Skin Sens: Sensibilisation cutanée
Carc: Cancérogénicité
Repr: Toxicité pour la reproduction
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

freeprint® IBT

Date de révision: 23.09.2022

Code du produit: 1105

Page 15 de 15

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)